



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023
ID : 081-218101632-20230412-2023_DEL23-DE

Séance du 12 AVRIL 2023

2023 / 02 / 10

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTES	: 11
ABSENTS	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 05 Avril 2023
Date d’Affichage : 05 Avril 2023
Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

ALBERT Corine par Agnès MAUREL
ROQUES Christine par Laurent MONNIER
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Karine LOUP
CHABBERT Cécile par Janine BARENS
ASSÉMAT Clothilde par André AMALRIC
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
MARTY-MARINONE Evelyne par Séverine ARMERO
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Olivier FABRE

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à l'association Sainte Marie.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'association Sainte Marie envisage d'acquérir les bâtiments qu'elle occupe à ce jour situés au 36 rue Meyer à Mazamet et hébergeant leur activité d'accompagnement auprès d'enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance,

Considérant qu'afin de réaliser cette acquisition, l'association Sainte Marie doit contracter un emprunt de 375 000€,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générale » du 5 avril 2023,

Vu la demande formulée par l'association Sainte Marie, et tendant à obtenir la garantie de la ville de Mazamet, pour un emprunt d'un montant de 375 000 €, à hauteur de 50 % soit 187 500 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 20 ans
- Echéances mensuelles (hors assurance) : 2 332,14 €
- Type d'amortissement : Amortissement progressif à échéances constantes.
- Taux fixe : 4,30 %
- Frais de dossier : 950,00 €

DECIDE, après en avoir délibéré

Article 1 : La Ville de Mazamet accorde son cautionnement à l'association Sainte Marie à hauteur de la somme de 187 500 € de toutes sommes dues au titre de l'emprunt d'un montant de 375 000 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées.

Article 2 : Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant : 375 000€

Objet : Achat du bâtiment MECS.

Garantie Commune de Mazamet : 50 %

Durée : 20 ans

Echéances mensuelles (hors assurance) : 2 332,14 €

Type d'amortissement : Amortissement progressif à échéances constantes.

Taux fixe : 4,30 %

Frais de dossier : 950,00 €

Article 3 : La ville de Mazamet renonce au bénéfice de discussions du patrimoine de l'emprunteur. La Ville s'engage à effectuer le paiement des sommes dues, au lieu et place de l'emprunteur, sur notification du prêteur, adressés par lettre recommandée avec avis de réception, sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées et à l'assortir de tous les avenants éventuels et tous actes nécessaires à intervenir entre l'emprunteur et la Ville de Mazamet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,



Michel BERBESSOU



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture et certifié exécutoire le

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023



ID : 081-218101632-20230412-2023_DEL23-DE